

PARLEMENTAIRES : JETEZ VOUS À L'EAU !

DES ACTIONS CONCRÈTES POUR L'EAU
PENDANT VOTRE MANDAT 2022-2027

L'EAU EST L'ENJEU ÉCOLOGIQUE ET SOCIAL MAJEUR DU 21^{ÈME} SIÈCLE

La crise climatique est en réalité une crise de l'eau, en témoigne la multiplication des inondations, sécheresses et tempêtes aux quatre coins du globe. Le climat vient s'ajouter à la longue liste des pressions exercées sur l'eau par l'activité humaine : pollution, surexploitation, agriculture intensive, gaspillage, accaparements...

Nous continuons de maltraiter cet élément naturel, unique et fragile, indispensable à la vie sur Terre. La crise de l'eau est également géopolitique tant la concurrence sur les ressources menace la paix.

La pandémie de la Covid-19 a remis sur le devant de la scène l'absolue nécessité d'avoir accès à l'eau, l'hygiène et l'assainissement. Être privé d'un accès quotidien à une eau saine, c'est être privé de nos droits humains les plus basiques : boire une eau potable, se soigner, aller à l'école, vivre dans la dignité.

LA CRISE DE L'EAU EST GLOBALE

L'ensemble de la communauté internationale est concerné. Y compris les premières puissances mondiales, à l'image de la France où nombre de nos concitoyens subissent encore de réelles difficultés d'accès à l'eau et à l'assainissement. L'inaction et le manque de volonté politique nous mettent au pied du mur.

Pourtant l'eau irrigue tous les aspects de notre existence : elle doit avoir toute sa place au cœur des politiques publiques.

« La sécheresse est sur le point de devenir la prochaine pandémie et il n'existe aucun vaccin pour la guérir »

Mami Mizutori, représentante spéciale du secrétaire général de l'ONU pour la réduction des risques de catastrophe.

(17 juin 2021)

PORTEURS DE LA VOIX DES CITOYENS, LES PARLEMENTAIRES ONT UN RÔLE ESSENTIEL À JOUER !

Proposer, amender, contrôler... les missions des parlementaires sont vastes et de nombreux leviers d'action sont possibles pour obtenir des avancées concrètes en faveur de l'accès à l'eau et à l'assainissement pour toutes et tous.

C'est pourquoi la Coalition Eau porte deux grandes propositions pour que le Parlement soit moteur dans l'engagement de la France contre la crise de l'eau :

1/ ACTION INTERNATIONALE DE LA FRANCE :

Promouvoir un portage politique fort des sujets d'accès à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène et engager des financements ambitieux

2/ ACTION SUR LE TERRITOIRE FRANÇAIS :

Faire reconnaître et appliquer de manière effective les droits humains à l'eau potable et à l'assainissement

ACTION INTERNATIONALE DE LA FRANCE

PROMOUVOIR UN PORTAGE POLITIQUE FORT DES SUJETS D'ACCÈS À L'EAU, À L'ASSAINISSEMENT ET À L'HYGIÈNE ET ENGAGER DES FINANCEMENTS AMBITIEUX

En 2010, les États reconnaissaient en Assemblée Générale des Nations Unies l'accès à l'eau et à l'assainissement comme un droit humain fondamental. En 2015, ils s'engageaient via l'adoption des Objectifs du développement durable (ODD) à atteindre une gestion durable de l'eau et l'accès universel à l'eau potable et à l'assainissement d'ici 2030. Mais les progrès sont trop lents : les États doivent déclarer à l'ONU la crise mondiale de l'eau et l'urgence d'agir, au même titre que pour la crise climatique. Seule une volonté politique forte et des moyens financiers à la hauteur des enjeux garantiront l'atteinte des objectifs internationaux.

« L'Assemblée Générale des Nations Unies reconnaît que le droit à l'eau potable et à l'assainissement est un droit de l'homme, essentiel à la pleine jouissance de la vie et à l'exercice de tous les droits de l'homme »

Résolution du 28 juillet 2010



VEILLER À CE QUE LA FRANCE SOIT MOTEUR DU RENFORCEMENT DU SYSTÈME MULTILATÉRAL POUR L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT

La France, en tant que pays défenseur du multilatéralisme et l'un des principaux bailleurs du secteur de l'eau au niveau international, doit défendre l'instauration d'un comité intergouvernemental sur l'eau au sein des Nations unies, afin d'accélérer et coordonner les efforts, renforcer la volonté politique par des engagements ambitieux et assurer le suivi des objectifs internationaux sur l'eau. La France doit également soutenir la création d'un poste d'envoyé.e spécial.e de l'ONU sur l'eau, afin de renforcer les ambitions internationales en matière de gestion de l'eau et d'accès à l'eau et à l'assainissement. Les parlementaires peuvent se faire le porte-voix de ces demandes auprès du gouvernement français, mais également de leurs pairs dans les autres pays.

DEMANDER UN VÉRITABLE PORTAGE POLITIQUE ET L'APPLICATION DE LA STRATÉGIE INTERNATIONALE DE LA FRANCE POUR L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT

La France s'est dotée d'une nouvelle stratégie internationale pour l'eau et l'assainissement pour la période 2020-2030. Elle doit en assurer un portage politique à haut niveau, afin de garantir sa bonne application et la mise en œuvre de moyens adéquats. Cette stratégie doit faire l'objet d'un processus de suivi robuste et transparent, associant la société civile et les parlementaires. Pour améliorer le portage politique des enjeux EAH, il est essentiel de promouvoir auprès du gouvernement français la nomination d'un.e ambassadeur.ice thématique dédié.e à l'eau et un renforcement des effectifs du Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères.



DEMANDER QUE 50 % DE L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT (APD) FRANÇAISE SERVE AU FINANCEMENT DES SERVICES SOCIAUX DE BASE

L'eau, l'assainissement et l'hygiène sont des services sociaux de base au même titre que la santé, l'éducation ou les systèmes de protection sociale. L'accès universel, équitable, abordable et de qualité à ces services sociaux de base est fondamental pour la réalisation des droits humains, la réduction des inégalités et l'éradication de la pauvreté.

DEMANDER QUE 50 % DE L'APD POUR L'EAU, L'ASSAINISSEMENT ET L'HYGIÈNE SOIT ENGAGÉ SOUS FORME DE DONS BILATÉRAUX ET VERS LES PAYS LES MOINS AVANCÉS

En 2019, 87 % de l'aide bilatérale pour l'eau et l'assainissement était versée sous forme de prêts. 68% ciblait des pays à revenus intermédiaires (PRI) contre seulement 30,4 % pour les pays les moins avancés (PMA). S'il est possible de financer certaines interventions sur prêts, les dons sont indispensables pour assurer l'accès aux services essentiels pour les populations les plus pauvres, dans les pays peu solvables ou en crise. L'augmentation des dons est également nécessaire pour que la moitié de l'aide pour l'eau et l'assainissement bénéficie à l'assainissement, domaine qui reste largement sous-financé.

GARANTIR LE SUIVI DE LA TRAJECTOIRE D'AUGMENTATION DE L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT PRÉVUE PAR LA LOI

La France s'est fixée, via la Loi de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales (LOP DSLIM) d'août 2021, d'atteindre une Aide Publique au Développement équivalente à 0,7 % de son Revenu National Brut d'ici à 2025, conformément à ses engagements internationaux. Le parlement devra veiller au respect de cette trajectoire. La Coalition Eau est partenaire de Coordination SUD et s'associe aux propositions faites envers les parlementaires.

(voir Livret « Agir pour la solidarité Internationale : le rôle des parlementaires », Coordination SUD, juillet 2022)

ACTION SUR LE TERRITOIRE FRANÇAIS

FAIRE RECONNAÎTRE ET APPLIQUER DE MANIÈRE EFFECTIVE LES DROITS HUMAINS À L'EAU POTABLE ET À L'ASSAINISSEMENT

La crise de l'eau est globale et la France est aussi concernée. En 2021, elle compte, sur son territoire hexagonal, environ 400 000 personnes non raccordées à un réseau de distribution d'eau potable et d'assainissement, parce qu'elles vivent dans la rue ou dans des habitats informels et de fortune. Près d'un million de ménages connaissent également des difficultés à payer leur facture du fait d'un prix trop élevé par rapport à leurs revenus. Les chiffres sont encore plus alarmants dans les territoires d'Outre-Mer : à Mayotte, 31 % des familles vivent sans eau courante et, en Guadeloupe, 400 000 personnes sont régulièrement privées d'accès à l'eau.

« Il est grand temps que la France honore ses engagements internationaux en réaffirmant constitutionnellement son engagement en faveur du droit fondamental à l'accès à l'eau et à l'assainissement »

*Rapport d'enquête
Assemblée Nationale
(juillet 2021)*



RECONNAÎTRE LES DROITS HUMAINS À L'EAU ET À L'ASSAINISSEMENT DANS LA LÉGISLATION FRANÇAISE

Alors qu'elle a soutenu la résolution onusienne adoptée en 2010 reconnaissant les droits humains à l'eau potable et à l'assainissement, la France ne les a que partiellement intégrés dans sa propre législation. Si diverses dispositions législatives font mention d'un droit d'accéder à de l'eau potable (loi LEMA 2006, loi Brottes 2013, loi engagement et proximité 2019), la définition donnée au droit à l'eau est trop restrictive tandis que la reconnaissance du droit à l'assainissement est tout simplement absente de la législation française.

S'ASSURER DE LA TRANSPOSITION AMBITIEUSE DE LA DIRECTIVE EUROPÉENNE SUR L'EAU POTABLE

En décembre 2020, l'Union Européenne a adopté la Directive « Eau potable » qui engage les États à prendre toutes mesures nécessaires pour assurer l'accès à l'eau potable notamment pour les groupes vulnérables et marginalisés (article 16). Pour que la nouvelle Directive devienne applicable en droit français, elle doit être transposée dans la législation nationale et intégrer de nouvelles dispositions telles que l'évaluation de la proportion de la population n'ayant pas accès à l'eau potable, l'installation de fontaines dans les lieux publics, l'information, la fourniture d'eau du robinet dans les restaurants, etc.

CONTRIBUER À LA DÉFINITION D'UNE NORME D'ACCÈS MINIMAL À L'EAU

Il n'existe pas en France de référentiel de base pour définir ce qui est considéré comme un approvisionnement adapté et suffisant (en termes de quantité, de distance, de nombre d'infrastructures...) pour les usages personnels et domestiques de chacun.e, notamment les plus précaires, qui ne bénéficient pas d'installations à domicile. Il est nécessaire d'établir des critères minimums d'accès à l'eau et à l'assainissement adaptés au contexte français.



PROMOUVOIR LES MÉCANISMES GARANTISSANT UN TARIF DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT ACCESSIBLE POUR TOUTES ET TOUS

La facture ne doit pas être un obstacle à l'accès à l'eau et à l'assainissement, c'est pourquoi celle-ci ne doit pas dépasser 3 % des revenus effectifs des ménages (norme OCDE). Des mécanismes garantissant l'abordabilité des services d'eau et d'assainissement existent (aide curative, tarification sociale ou progressive, première tranche gratuite, etc.) mais ne sont pas généralisés et restent sous-utilisés par les collectivités, tandis que la mise en place d'un système national d'aide préventive, tel que le "chèque eau" est sans cesse repoussée. L'adoption d'un système commun au niveau national est nécessaire afin de garantir une tarification équitable de l'eau pour toutes les personnes établies sur le territoire français.

EXIGER DES MESURES SPÉCIFIQUES ET AMBITIEUSES EN FAVEUR DES TERRITOIRES D'OUTRE-MER

La situation dans les Outre-Mer est catastrophique : coupures d'eau, manque d'infrastructures, habitats insalubres et précaires, réseaux défectueux et fuites d'eau sont le quotidien de nombreuses personnes. Il est urgent de rétablir l'application du droit commun, notamment la Loi Brottes de 2013 interdisant les coupures d'eau ainsi que la Loi pour l'égalité réelle en Outre-Mer de 2017. L'État français doit prendre des mesures d'urgence afin de rétablir et garantir l'accès à l'eau et à l'assainissement à toutes et tous, ainsi que des mesures de long-terme pour engager un rattrapage en matière de maillage des réseaux et d'efficacité des services d'eau et d'assainissement dans les DROMs.



**3,6 milliards
de personnes**

sont sans accès à un service
d'assainissement géré en toute sécurité.

(OMS/UNICEF 2021)



2 milliards d'êtres humains

à travers la planète ne disposent
pas d'un accès à une source
d'eau potable sécurisée.

(OMS/UNICEF 2021)



80 % des eaux usées

générées, au niveau mondial,
sont rejetées dans l'environnement
sans être ni traitées ni réutilisées.

(UN-Water 2018)



52 % de la population mondiale

vivra dans des conditions
de stress hydrique d'ici 2050.

(UN-Water, 2020)

La Coalition Eau regroupe les principales ONG françaises engagées pour les droits humains à l'eau et à l'assainissement et pour l'eau bien commun.

Sont membres de la Coalition Eau :

ACAD
Action contre la Faim
BlueEnergy
CRID
4D
Dynam'eau
EAST
Eau et Vie
Eau Sans Frontières International
Experts Solidaires
GRDR
GRET
Guinée 44
Hamap Humanitaire

Human Dignity
Hydraulique Sans Frontières
Initiative Développement
Kynarou
Morija
Première Urgence Internationale
Secours Catholique - Caritas France
Secours Islamique France
SEVES
Solidarité Eau Europe
Solidarités International
Vision du Monde
WECF
Wikiwater



www.coalition-eau.org

c/o GRET - cité du développement durable
Campus du jardin d'agronomie tropicale
45 bis avenue de la Belle Gabrielle
94 736 Nogent sur Marne cedex - France
Tél. : +33 (0)1 70 91 92 00